

**ARRÊTÉ 2018- 80 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DES VIGNES
À L'OCCASION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

LE MAIRE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande formulée le 16 avril 2018 par l'entreprise SOTEC pour des travaux d'assainissement ;

Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules sur le tronçon de la rue des Vignes compris entre le carrefour giratoire (dit du *Chalet*) sur la RD 941 et le carrefour formé par les débouchés des rue Victor Hugo et Mozart sur la rue des VIGNES, **du lundi 23 avril 2018 à 8^h00 au vendredi 18 mai 2018 à 17^h00**, à l'occasion de travaux d'assainissement ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules, sur le tronçon de la rue des Vignes ci-après défini et suivant le plan ci-annexé, sera mise en sens unique (sens Saint Léonard de Noblat vers Limoges), **à compter du lundi 23 avril 2018 à 8^h00 et ce jusqu'au vendredi 18 mai 2018 à 17^h00** en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules dans l'emprise des travaux sera interdit, **du lundi 23 avril 2018 à 8^h00 au vendredi 18 mai 2018 à 17^h00** en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 3 : Des panneaux de type KC 1 « **ROUTE BARRÉE Àkm** » et la signalisation réglementaire seront apposés de part et d'autre des accès à cette portion de voie communale, par l'entreprise SOTEC.

ARTICLE 4 : Un itinéraire de déviation sera mis en place par :

- l'avenue du Général de Gaulle, les rues Jules Massenet et Mozart d'une part,
- la rue Victor Hugo et l'avenue du Président Carnot, d'autre part.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

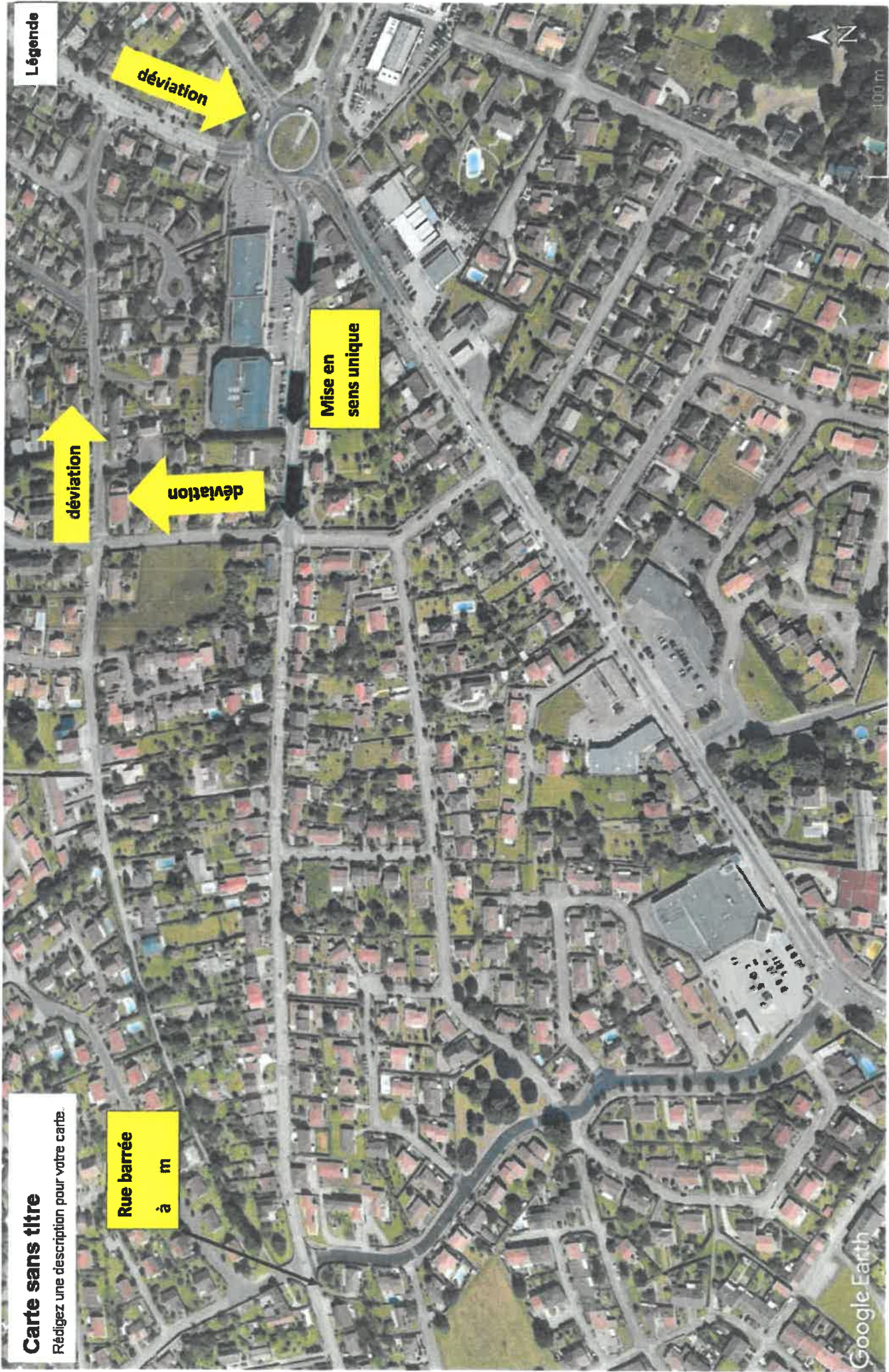
Fait à PANAZOL, le 17 avril 2018

Le Maire,

Jean-Paul DURET.



Publié en Mairie le : 19.04.2018



Légende

déviation

déviation

déviation

Mise en sens unique

Rue barrée à m

Carte sans titre
Rédigez une description pour votre carte.

Google Earth

100 m

